

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 20, Rue Fauré, 20 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 122 — TELEPHONE

Encore une gare de débord

APRES LA GARE DE L'ALLUMETTE, QUI VIENT SEULEMENT D'ETRE OUVERTE, ON VA ETABLIR UNE NOUVELLE GARE DE DEBORD AU BOULEVARD INDUSTRIEL. — CE PROJET VA NECESSITER UN EMPRUNT DE 125,000 FRANCS.

On se souvient du récent conflit qui existait entre l'Administration municipale de Roubaix et la Compagnie du Nord à propos de la gare de débord de l'Allumette. Ce conflit a fait l'objet d'un arrêté sans valeur; il n'en a pas moins existé. Mais nous l'avons dit, la difficulté a été résolue et la gare de débord de l'Allumette ouverte au public. Il est intéressant de noter, en passant, que cette gare était terminée depuis plusieurs mois et qu'elle a été ouverte moins de quinze jours après la publication, dans l'« Egalité », de Roubaix-Tourcoing, de pourparlers engagés entre l'Administration Motte et la Compagnie du Nord.

Or, voici qu'un projet identique, établissement d'une voie mère d'embranchement et d'une gare de débord sur le boulevard Industriel vient d'être dans une période active.

Un traité passé entre la Ville de Roubaix et la Compagnie du Nord a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 24 février 1911, mais en réservant la question des surtaxes locales temporaires prévues par les lois des 26 octobre 1897 et 17 avril 1906.

La Compagnie du Nord avait présenté, le 15 janvier 1911, un avant-projet qui, ayant donné lieu à de nombreuses critiques, fut remplacé le 11 mai 1911 par un nouveau projet définitif cette fois.

La nouvelle gare serait installée au sud du boulevard Industriel et à l'est de l'avenue des Villars et du boulevard de l'Hampont.

Sur toute la longueur et sur une largeur de 40 mètres pour la plus grande partie, le boulevard demeurerait absolument libre, les voies de la gare de débord étant établies vers l'arrière du terrain.

UN DOCUMENT
Les terrains nécessaires à la réalisation du projet étant la propriété de la Société Lemaire frères et Lefebvre, il a fallu entrer en pourparlers avec cette société pour l'achat des terrains et voici le texte du projet de traité intervenu entre les parties :

M. Eugène Motte, industriel à Roubaix, agissant en sa qualité de maire de la ville de Roubaix et sous réserve de l'approbation des présentes par qui de droit, d'une part ;

Et M. Julien Lefebvre, négociant, demeurant à Roubaix, agissant tant en son nom personnel que comme membre de la Société Lemaire frères et Lefebvre, dont le siège est à Roubaix, 44, rue du Couron, ladite société constituée suivant contrat reçu par M. Dubout, notaire à Roubaix, d'une part ;

M. Julien Lefebvre déclare par ces présentes promettre de vendre, en ses qualités ordinaires et de droit, ou accepté par M. le maire de Roubaix soussigné de première part, sous réserve de l'approbation des présentes par l'autorité supérieure, d'ici le 31 décembre prochain, le terrain ci-après désigné :

Une parcelle de terrain sise à Roubaix, quartier des Hauts-Champs, entre le chemin vicinal n° 9 de Hem aux Trois-Ponts, la propriété Pau, une autre propriété n'appartenant personnellement et l'avenue Alfred Motte suivant croquis joint aux présentes.

Occupation. — Le terrain sus-désigné, bien qu'occupé par divers, est vendu libre de toute occupation, les vendeurs prenant à leur charge l'indemnité de réhabilitation.

L'entrée en jouissance est fixée à l'origine de propriété sera établie en l'acte authentique des présentes à réaliser devant M. Fontaine, notaire à Roubaix, assisté de l'accomplissement des formalités administratives et au plus tard dans le délai sus-indiqué.

Conditions. — La présente promesse de vente est faite sous les charges, clauses et conditions suivantes que la ville de Roubaix promet et s'oblige d'exécuter et accomplir, savoir :

1. De prendre les biens ci-dessus désignés dans l'état où ils se trouvent, sauf ce qui peut appartenir aux tiers.

2. De supporter toutes les servitudes passives, apparentes et non apparentes, ainsi que celles actives s'il en existe, le tout à ses frais, nées et périls sans pouvoir exercer aucun recours contre MM. Lemaire frères et Lefebvre et sans donner à qui que soit plus de droit qu'il n'en aurait soit au vu de la loi ou de titres réguliers et non prescrits.

Il est ici observé que le terrain est traversé par la rue Mignard prolongée et que les vendeurs pourront disposer des pavés qui se trouvent sur la voie, sans réclamation de la Ville, le coût des travaux d'aqueduc et pavés est évalué pour cette rue.

3. D'acquiescer les contributions foncières à dater de l'entrée en jouissance.

4. De payer les frais, droits et honoraires des présentes et de l'acte authentique à réaliser devant M. Fontaine.

Prix. — En outre de la réalisation de la présente promesse de vente sur le lieu et sera acceptée sur la base de quatre francs le mètre carré pour la contenance comprise dans la croquis entre les repères 9b, 1, 2, 3, 4, 5a, 5b, 6, 7, 8, 9a, 9b, les portions d'avenue y comprises étant pour le calcul du prix seulement.

Les frais de voie de l'avenue à rembourser par la Ville tels que déboursés par les vendeurs soit à raison de 15 francs le mètre courant entre les repères 9b et 9a, 5b et 5a.

Le prix sera payable aussitôt l'accomplissement des formalités administratives.

Jusqu'au paiement effectué il sera de droit attribué sur la valeur déterminée par suite du mesurage contradictoire à faire au taux de quatre pour cent l'an à compter du 31 décembre 1911.

En cas de non réalisation des présentes ventes l'intérêt sera dû à MM. Lemaire frères et Lefebvre au même taux de p. c. l'an depuis le 31 décembre 1911 jusqu'au jour où la proposition sera déclarée refusée par les autorités.

Fait en double à Roubaix, etc.

LA SURTAXE LOCALE TEMPORAIRE
L'acquisition des terrains et l'aménagement de la plate-forme de la gare de débord de l'Allumette, dite avenue de l'Industrie, nécessitent un emprunt de 125,000 fr. Alfred Motte, maire de Roubaix, a demandé que la surtaxe locale de 1 fr. 25 par wagon soit appliquée. En supposant que le trafic de débord soit de 1,000 wagons par an.

l'application de cette surtaxe donnerait 1,250 francs. Or, l'annuité de remboursement en 50 ans d'une somme de 125,000 fr. au taux de 3.75 p. c. étant de 5,571 fr. 78, la Ville aurait à prendre chaque année, sur ses ressources ordinaires, une somme de 4,321 francs 78.

Mais il suffirait, pour assurer le paiement de cette somme de 5,571 fr. 78, que la nouvelle gare reçut ou expédiait 4,567 wagons par an, soit en moyenne 12 wagons par jour, chiffre que l'Administration municipale croit devoir être atteint assez rapidement.

LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 17 novembre dernier, le conseil municipal approuvait les dispositions suivantes, comprenant :

1. Le projet d'une surtaxe temporaire qui pourra être fixée à 1 fr. 25 par wagon complet passant par la gare de débord ou empruntant une partie quelconque de la voie mère, chaque wagon chargé de 10 tonnes et au-dessous étant compté un wagon ; chaque wagon chargé de 10 à 20 tonnes inclus étant compté pour 2 wagons ; chaque wagon chargé de 20 à 30 tonnes inclus étant compté pour 3 wagons.

2. Le projet d'établissement de la gare de débord dans les conditions prévues par la Compagnie du Nord.

3. L'avant-projet de transformation en boulevard Industriel de l'avenue Alfred Motte et le projet d'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la gare de débord aux conditions proposées par la Société Lemaire frères et Lefebvre.

4. Un emprunt de 125,000 francs au taux maximum de 3 fr. 75 ; cet emprunt réalisable avec publicité et concurrence soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'attribuer aux choix des souscripteurs des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France aux conditions de ces établissements.

Cet emprunt serait remboursé en 50 ans au moyen d'indemnités formées par le produit de la surtaxe de 1 fr. 25 par wagon mentionnée ci-dessus et par un prélèvement sur les ressources ordinaires du budget, au cas où le produit de cette surtaxe serait inférieur à l'annuité correspondante de la somme de 125,000 francs précitée.

Si, au contraire, cette perception était supérieure au besoin de l'emprunt, l'excédent serait employé soit à la constitution d'un fonds de réserve, soit au remboursement anticipé, soit enfin à la diminution de la taxa.

5. A QUAND LES TRAVAUX ?
On espère que les travaux pourront commencer au début de l'année, mais cela paraît fort improbable.

L'emprunt, en effet, n'est pas encore réalisé ; il paraît même qu'il rencontre quelques difficultés. Le mauvais état des finances de la Ville n'est plus un secret pour personne et les prêteurs sont méfiants.

JEHAN DE ROUBAIX.

OUVERTURE DE LA BOUGIE DE PAÏN
Pendant la semaine du 18 au 24 décembre il a été distribué 1,248 portions aux grands personnes et 352 portions aux enfants qui se sont présentés à l'établissement de la rue de Sébastopol.

Dons reçus : 100 bons d'un demi-hectolitre de charbon et 5 francs en espèces.

LE BANQUET ANNUEL DU CERCLE MODERNE
Le Cercle Moderne, dont tous les Roubaisiens connaissent et apprécient la valeur artistique, terminera sa saison 1911 par un banquet qui sera servi le dimanche 31 décembre, à 11 heures, au local du Cercle Moderne, « Salle Artistique », 50, rue des Champs.

Bon appétit, messieurs !

ASSOCIATION AMICALE ARTISTIQUE ROUBAISIEUNNE
Ainsi que nous l'avons annoncé, l'excellente société l'« Association amicale artistique roubaissienne » a donné lundi soir, dans la salle des fêtes de la Confiance, un grand concert-spectacle de famille.

Cette fête a obtenu le plus vif et le plus légitime succès et un public exceptionnellement nombreux avait envahi la salle bien avant l'heure fixée.

Le public a d'ailleurs été récompensé de cet empressement, car il a passé une soirée charmante et les distingués artistes qui se sont fait applaudir dans leurs productions, méritent tous les éloges.

Citons tout d'abord Mlle Marie Hanson, lauréate du Conservatoire, qui a été acquiescée à merveille au rôle difficile et ingrat d'Incoronatrice, puis M. Kieffer Dehenné, qui a détaillé avec art un air pour basse d'exécution malaisée ; M. Achille Monnier, un diseur de talent habile à faire naître le rire et exécuter les ariettes ; M. Georges Maréchal, excellent comique grime ; MM. Victor Langheut, comique de genre ; Richard Lavy, chanteur transformiste ; Georgel, virtuose fantaisiste.

Mentionnons de façon toute spéciale M. Kerbel, qui possède une voix magnifique et s'en sert en véritable artiste, et M. Joseph Reiller, qui a mérité d'enthousiastes applaudissements par la scène réaliste militaire et sa conférence humoristique sur les femmes.

Enfin un spirituel vaudeville, « La Réclamation », de M. Max Maury, l'auteur de « Aïe ! de Nuit », a été interprété à la satisfaction générale par MM. Vanguich, Reiller et Maréchal.

En résumé, bonne et belle soirée, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

TOUT AUGMENTE... SAUF LE JAMBON ET LE VEAU
D'anciens malheureux ont résolu à leur façon le problème de la cherté des viandes. Ils ont décidé, mardi, vers 6 heures du soir, de faire un jambon et un veau, boucher, par Bertrand, 15, à l'ère de la jambon d'acier, valeur de 10 francs.

D'autre part, il est en vente l'« Alouette » de M. Jules Pipo, boucher, rue de Mont, 94, un morceau de veau de cinq livres, d'une valeur de 10 francs également.

M. Falsant, commissaire de police, a ouvert une enquête.

L'AMICALE DES ARTS (S. A. G.)
Concert d'hiver et bal

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école publique de la rue des Arts donne un concert d'hiver, suivi de bal, le samedi 20 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle St-Germain, rue St-Germain.

Pour le concert, la commission s'est assurée le précédent concert de Mlle Carpentier, pianiste ; M. A. Carpentier, excellent baryton du Cercle de M. F. Th. Desmet, le populaire chanteur à voix ; M. L. Taji, clarinettiste, etc.

De nouvelles et merveilleuses vues cinématographiques complèteront le programme. A l'issue du concert, Grand Bal de nuit, avec toutes les nouvelles danses en vogue.

Des invitations seront distribuées aux dames. Le contrôle sera sur présentation des cartes d'identité. Toutes les familles assistant à la fête devront présenter au contrôle le bulletin qui sera distribué, et la carte d'identité 1911, délivrée à tous les sociétaires.

Des listes seront déposées à l'entrée, où il pourra s'inscrire contre paiement de la cotisation de l'année courante.

Le Comité sera rigoureusement refusé aux personnes reconnues comme ne faisant pas partie de l'Amicale et se servant de la carte d'un sociétaire absent.

Il sera permis, pour frais de salle, 0 fr. 25 par personne, sauf pour les enfants, qui ont l'entrée absolument libre.

Le Comité sera rigoureusement refusé aux personnes reconnues comme ne faisant pas partie de l'Amicale et se servant de la carte d'un sociétaire absent.

Il sera permis, pour frais de salle, 0 fr. 25 par personne, sauf pour les enfants, qui ont l'entrée absolument libre.

SAVON PRINCESSE MAKOKO
Parfum puissant et tenace
Le pain : 0 fr. 50 - Victor VAISSIER

GRUTE MALENGONTEURNE
Un ouvrier, M. Alfred Scamps, 27 ans, demeurant au Blanc-Mesnil, 20, à Tourcoing, est tombé dans un trou de ciment, se trouvant à l'extérieur de l'atelier de son patron.

L'ouvrier s'est fait, dans sa chute, des contusions graves à la cuisse, au coude gauche et au cuir chevelu. Il devra subir un mois d'incapacité de travail.

COTE FRACTURE
M. Albert Gaudin, 44 ans, cabaretier rue Kieffer, a été atteint d'une fracture de la jambe droite, au niveau de la cheville, par suite d'une chute de son cheval, au moment où il se trouvait dans l'atelier de son patron, Albert Gaudin, 44 ans, rue de l'Industrie, à Roubaix.

M. Gaudin a été transporté à l'hôpital de la Préfecture, où il a subi une opération de la fracture.

ENSEVELI SOUS UN TAS DE BRIQUES
Un ouvrier de M. Dolpelt, entrepreneur de pavage, rue de Savigny, 33, nommé Théophile Elindk, âgé de 36 ans, et demeurant à Lens, dans le département du Nord, a été enseveli sous un tas de briques, au moment où il travaillait à la gare de Roubaix-Watrilles.

Soudain, un éboulement se produisit et Elindk fut enseveli jusqu'au mi-corps sur un tas de briques.

Déjà par ses camarades de travail, le blessé fut aussitôt relevé et transporté à l'hôpital de la Préfecture, où il a subi une opération de la fracture.

DANS LA POLICE
Remise de médailles

Hier soir mercredi, des médailles d'encouragement ont été remises à MM. Lefebvre, brigadier de police, âgé de 25 ans de service, et Maréchal, agent hors classe, dans la police depuis vingt-trois ans.

Les nouveaux médaillés jouissent parmi leurs subordonnés et collègues de l'estime générale.

APPEL DU SYNDICAT DE LA CHAPELIERIE
Le Syndicat de la Chapellerie publie l'appel suivant :

Chapelliers, l'augmentation des denrées alimentaires, le chômage, le manque de travail, les hautes cotations des matières premières, les hautes cotations des loyers, tout cela constitue un véritable fléau pour nous.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

Amis, nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau. Nous sommes tous atteints par ce fléau.

paraisons, Mlle Delnatte est donc probablement rentrée chez elle.

Nous ne reviendrons donc plus sur cette malheureuse histoire.

REUNION DE COMMISSION. — La commission municipale des travaux se réunira ce soir jeudi, à 5 heures, salle de la Mairie.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au séchoir de l'usine Dufrenoy Duployé frères. Il fut rapidement éteint par le personnel des bureaux. Les dégâts sont insignifiants. En partant secourus, un voisin, M. Dupire, tomba dans une cave et s'est quelque peu contusé.

LYS
DU SILENCE S. V. P. — Il paraîtrait qu'on vient d'entendre sur le territoire de Lys le chœur relatif à la fague de Mlle D...

GRAVE ACCIDENT DANS UNE FONDERIE
UN OUVRIER BRULE PAR DE LA FONTE EN FUSION
Un grave accident s'est produit hier, chez M. Charles Odoux, fondeur, rue de la Laitie.

Un ouvrier, nommé M. Lemaire, a été brûlé par de la fonte en fusion, au moment où il travaillait à la fonderie de son patron.

L'ouvrier a été transporté à l'hôpital de la Préfecture, où il a subi une opération de la brûlure.

DEUX ARRESTATIONS
Nous avons relaté l'agression dont a été victime samedi, M. Lemaire, au moment où il se trouvait dans l'atelier de son patron, Albert Gaudin, 44 ans, rue de l'Industrie, à Roubaix.

Les recherches de la police de sûreté ont abouti à l'arrestation de deux individus, Albert Dourleux, 17 ans, rue Bonne-Nouvelle, et Paul Couvreur, 16 ans, rue de l'Amiral-Courbet, 70.

Les deux jeunes gens ont été conduits à Lille et défilés au Parquet.

CONCERT CLASSIQUE
La Société des Concerts Symphoniques de Tourcoing offrira à son abonné, le vendredi 5 janvier 1912, à 8 heures et demie du soir, au Théâtre municipal, place Leverrier, un concert classique.

SUCRE DELERUE
UNE MEDAILLE D'OR — 3 GRANDS PRIX
Le soir jeudi 26 décembre, à 8 heures et demie précises, LA VEULE JOYEUSE, opérée de 8 à 9 heures, dirigée par Mlle Tiphaine, les danseuses de l'Opéra, Orchestre complet, sous la direction de M. Louis Chausse, 1er chef d'orchestre.

Service de voitures pour Roubaix, après le spectacle. Prix de 10 francs par voiture, compris le chauffeur et le cocher.

Devant l'élévation du prix de LA VEULE JOYEUSE, les abonnés aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées de la part de toutes les personnes qui ont pu encore trouver de places pour ce concert, la direction du Théâtre a décidé d'en donner deux représentations supplémentaires, qui auront lieu les dimanches 31 décembre en soirée, et lundi 1er janvier, en matinée.

Dimanche 31 décembre, à 8 heures et demie, LA VEULE JOYEUSE.

Lundi 1er janvier, à 11 heures et demie, LA VEULE JOYEUSE.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

ETAT-CIVIL
de TOURCOING du 27 décembre 1911

Naissances. — Odette Denard, rue Philippe de Clugny, 30. — Alice de Langhe, rue du Gare, 29. — Marie-Louise Pollet, 31 ans, rue de Dalk, 6. — Paul Plaillet, 31 ans, rue de Cîte 37. — Josephine Dufrenoy, 65 ans, rue de l'Épingle, 8. — César Antoine, 55 ans, rue de Lille, 191.

Notre Almanach 1912
301 PAGES DE LECTURE ET DE GRAVURES
Prix : 0 fr. 40 - Franco : 0 fr. 55
LE RECLAMER
A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

LILLE
LES ACCIDENTS
Ecrasé par une voiture
A trois heures de l'après-midi, hier mercredi, la jeune Pauline Joazeux, âgée de 8 ans, marchant ambulante, demeurant rue de l'Industrie, 10, passait rue Solferino à hauteur de la place Sébastopol, lorsqu'elle commisit l'imprudence de se jucher sur un camion qui passait sur le trottoir.

Soudain par suite d'un choc du véhicule contre un pylône, la fillette fut précipitée sur la chaussée et l'un des roues de la voiture lui passa sur le pied droit.

Des passants relevèrent l'enfant qui fut transportée dans une maison voisine où un docteur vint l'examiner. La praticienne constata des contusions sérieuses au pied droit, il craint une fracture.

Après avoir reçu des soins, le blessé fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Le danger des escaliers
Mercredi matin, Mme veuve Paulieu, âgée de 71 ans, demeurant 27, rue d'Ally, se trouvait dans son appartement, lorsqu'elle fut atteinte par un escalier qui se trouvait à l'étage de son appartement.

Mme Paulieu fut transportée à l'hôpital de la Préfecture, où elle a subi une opération de la fracture.

UN RELEVABLE. — Georges Degardins, journaliste, a été condamné le 15 novembre à Saint-Omer, à six mois de prison et à la rélegation, pour nombreux vols commis dans cette région.

Il a été libéré de prison le 15 décembre.

La Cour confirme également le jugement du tribunal de Valenciennes, qui a condamné à six mois de prison et à la rélegation, pour nombreux vols commis dans cette région.

PEINE DISCIPLINAIRE
Tous les chantiers, mines et sous la présidence de M. le premier président Dassoille, les conseillers de la Cour d'appel de Douai ont statué mercredi dans la salle du Parlement des Flandres, une peine disciplinaire, de laquelle il est fait appel.

SURPRISE DESAGREABLE
Une scène comique s'est déroulée mercredi, dans un estaminet situé près de l'église Saint-Pierre.

Le débiteur avait fait la connaissance d'un jeune homme. Des relations intimes s'établirent. Le mari qui avait des doutes sur la conduite de sa femme essaya de prendre son mari en flagrant délit. Il y réussit mercredi. Ne trouvant personne dans le débit, il grappa tout doucement les escaliers et vit dans la chambre sa femme au cou du jeune homme. Une scène violente se produisit. Notre galant se sauva, oubliant de prendre ses effets. Le spectacle était défectueux. Après une scène à l'égard de sa

AU PARQUET
Le tailleur vit rouge
Un tailleur d'habits, le sieur Pierre Vandenberghe, 31 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy, François, le 4 décembre dernier, de plusieurs coups de couteau au bras gauche et au ventre. M. Eugène Despaux, 30 ans, marchand d'habits.

Un blessé par un coup de couteau fut transporté à l'hôpital de la Préfecture, où il a subi une opération de la blessure.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Préfecture, où il a subi une opération de la blessure.

Les voleurs sont partout
Charbon à bon compte
Des malandrins ont dérobé, au cours de la nuit de mardi à mercredi, vingt sacs de charbon de 50 kilos, qui se trouvaient sur une voiture garée quai du Waut, et appartenant à M. Ghesquière, négociant, rue Solferino.

La police, avisée à ce sujet, a envoyé une escouade qui a amené l'arrestation de deux individus soupçonnés être les auteurs de ce vol. Ces derniers ont été maintenus à la disposition de la police, en attendant que l'alibi qu'ils ont fourni soit contrôlé. Ils nient énergiquement ce fait qu'ils sont reprochés.

Couteaux récalcitrants
En se promenant hier après-midi vers cinq heures dans un grand magasin de la rue Nationale, le mineur Eugène F... 44 ans, demeurant à Vauquignon (P.-C.), subtilisa dans un rayon, trois couteaux à dessert estimés 60 centimes.

Arrêté par un surveillant qui l'avait aperçu, F... a été conduit devant M. Lamour, commissaire de police, qui l'a conservé à sa disposition pour le déferer ce matin jeudi au parquet.

Serait-ce un saboteur ?
Au cours d'une ronde qu'il effectuait l'avant-dernière nuit dans le faubourg du Sud, le garde Forrières, découvrit couché dans les champs, un sieur Gustave Debrayne, 51 ans, sans profession ni domicile.

Interrogé par le garde, le cheministe joua à l'idiot et on ne put rien tirer de lui. Amené au poste du 6e arrondissement et fouillé, il fut trouvé porteur d'une casquette et de deux pinces. Questionné sur l'emploi qu'il faisait de ces outils, il continua plus que jamais ses réponses incohérentes.

Debrayne, qui est de nationalité belge, se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il a été déferé au parquet où l'on va s'occuper sérieusement de son cas.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
AMZIN
TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE
Dans le courant de la nuit, Mme Boule, cabaretière, Grand-Place, fut éveillée par un bruit de verre.

Elle se rendit dans la salle d'estaminet et constata qu'un carreau de la fenêtre avait été brisé. On avait même tenté d'ouvrir cette fenêtre en faisant jouer l'épaulette.

Dérangés par l'arrivée de la cabaretière, les cambrioleurs prirent la fuite.

SAINT-BAULVE
L'accident mortel
du passage à niveau
LA GARDE-BARRIERE EN CORRECTIONNELLE
On se souvient que le 12 août dernier, un camion de brasserie, attelé de deux chevaux et conduit par M. Chevrel, âgé de 57 ans, traversait le passage à niveau de la Compagnie du chemin de fer du Nord lorsqu'un train de marchandises s'avançait. Le conducteur fut renversé et tué.

M. Moreau, avec Nelly Bauffe, garde-barrière, commença devant le tribunal correctionnel.

Le 13 août, sous les yeux du jury, elle était chargée de la manœuvre des barrières du P. N. Elle est accusée d'avoir commis une imprudence qui a entraîné la mort de M. Chevrel.

Après plaidoirie, Mme Moreau est condamnée à six jours de prison avec sursis et à 25 francs d'amende.

VOIEUX-CONDE
ECOLES LAIQUES. — Les ébèques des élèves du citoyen Hoston auront lieu dimanche. Dans un prochain numéro nous en parlerons.